



Berlin Eco

NUMERO 9

© DG Trésor

20 mai 2019

ACTUALITE ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Suivant la recommandation du Conseil européen de septembre 2016, **le gouvernement fédéral a créé un conseil national de productivité chargé de travailler sur les leviers d'amélioration de la productivité et de la compétitivité**. Les économistes du Conseil d'experts pour l'appréciation de l'évolution économique générale (« Conseil des cinq Sages » - « *Sachverständigenrat zur Begutachtung der gesamtwirtschaftlichen Entwicklung* ») ont été mandatés pour réaliser cette mission.

Dans le cadre des [prévisions économiques de printemps](#), **la Commission européenne a baissé sa prévision de croissance du PIB allemand en 2019 : +0,5%, contre +1,1% auparavant**. Cet ajustement serait principalement dû aux difficultés de l'industrie automobile. La Commission s'attend néanmoins à une relance de la conjoncture allemande en 2020 et table sur un taux de croissance de 1,5% l'an prochain.

En parallèle, [l'office fédéral statistique Destatis](#) annonce que **le PIB allemand a crû de 0,4% au premier trimestre 2019** par rapport au trimestre précédent (même estimation que l'IfW Kiel, cf. BE n° 8/19) porté par le dynamisme soutenu du secteur de la construction et de la consommation des ménages.

POLITIQUE BUDGETAIRE

Le ministère fédéral des Finances a publié le 9 mai les [résultats de l'estimation des recettes fiscales](#), (« *Steuerschätzung* ») pour la période 2019 à 2023. **Les rentrées fiscales vont continuer à croître à tous les niveaux de l'Etat jusqu'en 2023, mais à un rythme moins soutenu qu'annoncé lors de l'évaluation d'automne 2018**. Pour l'année en cours, des entrées (toutes APU) à hauteur de 793,7 Md€, soit 2,3% de plus par rapport à 2018, sont prévues. Les recettes devraient continuer à progresser (+3,1% en 2020, +3,5% en 2021, +3,6% en 2022, +3,5% en 2023) pour atteindre 908,4 Md€ en 2023. En 2019, la progression la plus forte est observable au niveau des Länder (+2,5% pour atteindre 321,8 Md€), tandis que les recettes du Bund croissent de 0,6% (324,3 Md€). Cette année, le Bund récoltera 324,3 Md€, contre 334,2 Md€ estimés en novembre, soit environ 3% de moins. Les recettes fiscales totales s'établiront à 793,7 Md€, soit 1,4% de moins qu'annoncé auparavant. Sur l'ensemble de la période 2019-2023, l'ajustement des recettes du Bund a été la plus forte par rapport aux autres niveaux : -3,96% en moyenne.

POLITIQUES SOCIALES

Le conseil des ministres a adopté le 15 mai 2019 un [projet de loi](#) introduisant **une rémunération minimale pour les personnes en cursus d'apprentissage** non couvertes par une convention collective. Cette rémunération minimale mensuelle, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020, s'élèvera lors de la première année d'apprentissage à 515€ (puis 550€ en 2021 et 585€ en 2022). Cette rémunération augmentera de 18% lors de la 2^{ème} année du cursus, de 35% lors de la 3^{ème} puis de 40% lors de la 4^{ème}



année. Cette réforme prévoit également une simplification des dénominations des diplômes décernés et élargit aux réfugiés et aux personnes ayant un handicap ou des difficultés particulières la possibilité de suivre une formation en apprentissage à temps partiel. Auparavant, cette option était réservée aux personnes déjà compétentes et ayant des enfants à charge ou des parents en situation de dépendance.

Le Bundestag a adopté le 16 mai 2019 la [réforme](#) de la loi sur les **bourses aux écoliers et étudiants** (BAföG) : le montant maximal mensuel alloué augmentera à 861€ dès septembre 2019 (contre 735€ actuellement), les aides au logement et à la couverture par une assurance maladie sont également relevées. La réforme introduit une exemption de remboursement si le bénéficiaire n'a pas pu rembourser la moitié de l'aide perçue au bout de 20 ans comme prévu par le principe général. Les conditions de ressources sont assouplies pour élargir le nombre de bénéficiaires, qui a fortement baissé.

ACTUALITE FINANCIERE

MARCHES FINANCIERS

Dans le cadre de la stratégie en faveur des finances durables que souhaite mettre en œuvre le gouvernement (cf. BE 5/19), l'Agence allemande des finances (*Deutsche Finanzagentur*) devrait émettre à partir de 2020 des **obligations souveraines vertes**. Leur format pourrait être similaire à celui envisagé par le Danemark, à savoir l'émission d'une obligation souveraine classique accompagnée d'un titre financier vert avec un propre code ISIN (*International Securities Identification Number*).

La banque publique KfW a placé une [obligation verte à 8 ans](#) d'un volume de 3 Md€. La demande a atteint 8 Md€, avec un taux de rendement moyen de 0,032%. Le coupon est de 0,01%. 42% du volume ont été achetés par des établissements bancaires, 30 % par des gestionnaires d'actifs, 21% par des banques centrales ou autres institutions publiques, 6% par des sociétés d'assurance ou des fonds de pension et 1% par d'autres investisseurs.

Selon une [analyse de la bourse de Stuttgart](#), la plus importante plateforme de transactions **d'obligations d'entreprises** en Allemagne, seules 2 120 obligations sur 9 268 étaient désormais autorisées à la vente aux investisseurs particuliers en mars 2019. Cette situation serait due à l'application depuis 2018 du règlement *PRIIPs* (*Packaged Retail and Insurance-based Investment Products*) qui comprend une obligation d'information supplémentaire (*KIID, Key Investor Information Document*) que de nombreux émetteurs américains notamment ne remplissent pas. La directive Mifid II constituerait également un frein à la vente aux particuliers.

REGULATION FINANCIERE

Selon l'étude réalisée à la demande du gouvernement sur les [effets de la régulation financière dix après la crise](#) par le *Center for Financial Studies* et l'université Goethe de Francfort/Main, l'augmentation des ratios de fonds propres n'a pas conduit à une baisse des octrois de crédits aux entreprises. L'étude constate par ailleurs que la régulation mise en place pour protéger les consommateurs (*Mifid II*) pourrait être contreproductive. Les rédacteurs de l'étude mettent en garde contre l'accumulation de dette souveraine d'un seul Etat dans un même établissement bancaire.

La Chancelière, A. Merkel, a déclaré lors de la [journée des caisses d'épargne allemandes](#) à Hambourg qu'elle allait continuer à s'engager pour le respect de la proportionnalité dans la régulation bancaire. En contrepartie, elle demande aux caisses d'épargne de rester présentes dans les régions rurales. Elle a en outre défendu explicitement la particularité du paysage bancaire allemand avec ses trois piliers.

**BANQUES ET ASSURANCES**

Selon une [étude réalisée par Helaba](#) basée sur des données de février 2019, le groupe des caisses d'épargne détient la plus importante **part de marché des prêts** accordés aux entreprises, particuliers et administrations publiques domestiques (36% dont 28% pour les caisses d'épargne et 8% pour les Landesbanken) devant les banques mutualistes (19%). Les grandes banques privées (Deutsche Bank, Commerzbank et HypoVereinsbank) obtiennent une part de marché de 13%. Les crédits immobiliers représentent 81% des crédits accordés aux particuliers (contre 65% au début des années 90).

SaarLB, la plus petite des *Landesbanken* allemandes (bilan de 15 Md€) et la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (**BPALC**) ont signé un [contrat de partenariat](#) incluant le soutien réciproque aux services bancaires et des financements transfrontaliers. SaarLB, qui appartient à 75% à la Sarre et à 25% aux caisses d'épargne du Land, réaliserait déjà la moitié de ses nouvelles transactions en France ou en lien avec la France.

Des perquisitions ont été menées dans onze banques et caisses d'épargne allemandes soupçonnées d'avoir contribué, avec l'aide d'une ancienne filiale de Deutsche Bank installée dans les Iles Vierges Britanniques, à la **fraude fiscale révélée par les Panama Papers** en 2016. Deutsche Bank elle-même n'aurait pas fait l'objet d'une perquisition car elle aurait fourni tous les documents exigés par le parquet. La banque a précisé que cette enquête n'était pas dirigée contre elle mais contre huit particuliers.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Berlin.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Directeur de la publication : Etienne Oudot de Dainville
Service Economique de Berlin
Ambassade de France en Allemagne

Adresse :
Pariser Platz 5
10117 Berlin
Twitter: @FRTresor_Berlin

Rédigé par : Bruno Fluhrer, Anita Gandon, Lucie Petit et
Laurence Rambert
Revu par : Catherine Rozan

Version du 20 mai 2019